



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 17 mai 2016 à 16 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présentes, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2016-356*

CONTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE SPÉCIALE À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE - SITUATION CATASTROPHIQUE À FORT MCMURRAY EN ALBERTA

CONSIDÉRANT la situation catastrophique se déroulant à Fort McMurray en Alberta depuis le 2 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE cet incendie majeur a causé beaucoup de dommages sur une partie du territoire de cette municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités invite le milieu municipal à exprimer son soutien et offrir de l'aide aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne accepte les dons pour répondre aux besoins urgents des citoyens de Fort McMurray, en Alberta :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

de verser la somme de 10 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne suite à l'incendie majeur ayant débuté le 2 mai dernier sur le territoire de la municipalité de Fort McMurray en Alberta;

d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 10 000 \$ au poste budgétaire 02-99900-999 - Imprévus, pour donner suite à la présente et à émettre un chèque au montant de 10 000 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge canadienne, et ce, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par la Direction générale.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-357*

SOUSSION 2016 SP 058 - AMÉNAGEMENT DU PARC D'ORSAY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Eurovia Québec Construction, 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux d'aménagement du parc d'Orsay sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un total approximatif de 160 343,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mars 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-FUTUR-FDI	146 415,36 \$	Aménagement du parc d'Orsay
04-13493	6 972,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 955,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

De plus, le trésorier est autorisé à :

- puiser à même la réserve des frais d'aménagement pour fins de parc (\$/m²), au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 146 415,36 \$ afin de financer l'aménagement du parc d'Orsay et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- puiser à même la réserve des frais d'aménagements aux fins de parcs (\$/m²), au poste budgétaire 17-99100-000, une somme supplémentaire de 3 961,57 \$ ainsi qu'à la réserve du fonds de parcs et terrains de jeux, au poste budgétaire 17-99000-000, une somme supplémentaire de 139 098,96 \$ pour les frais de contingences dans le cadre des travaux de construction ainsi que pour l'achat de structures de jeux et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-358*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-755 - AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 20 MAI 2008 ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DU PROJET RÉSIDENTIEL PLACE DU MUSÉE, PHASE 8 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QU'une entente a été approuvée le 20 mai 2008 par la résolution numéro CM-2008-552 entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Maisons Arrowood Limitée, pour le projet Place du Musée phase 8;

CONSIDÉRANT QU'un amendement à cette entente a été approuvé le 5 juillet 2011, par la résolution numéro CM-2011-615, afin de prolonger sa période de validité;

CONSIDÉRANT QUE pour cause de circonstances hors de son contrôle, la compagnie Les Maisons Arrowood Limitée n'a réalisé qu'une partie des travaux de construction des services municipaux prévus dans la phase 8 du projet Place du Musée et qu'elle n'a donc pas été en mesure de réaliser l'ensemble des travaux dans la période de validité de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE Les Maisons Arrowood Limitée a tout récemment vendu la portion non encore réalisée de la phase 8 du projet Place du Musée à la compagnie 8927383 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entente approuvée le 20 mai 2008 prévoit le remboursement d'une quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques et que les coûts anticipés sont plus élevés que ceux prévus initialement;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'ensemble de la phase 8 du projet a été modifié depuis l'approbation de l'entente approuvée le 20 mai 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de modifier sa résolution numéro CM-2008-552 du 20 mai 2008 afin d'ajouter le nom de la compagnie 8927383 Canada inc. comme signataire de l'entente pour les travaux qui reste à faire dans la phase 8 du projet Place du Musée;
- de modifier sa résolution numéro CM-2008-552 du 20 mai 2008 afin d'augmenter le montant remboursable de 565 000 \$ à 820 000 \$, et ce, à même le règlement numéro 473-2008 et son amendement, le tout sujet à l'approbation du règlement numéro 473-1-2016 par les autorités compétentes;
- d'amender l'entente approuvée le 20 mai 2008 afin de prolonger sa période de validité et d'augmenter le montant du remboursement de la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 8927383 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéro 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues non encore réalisés dans la phase 8 du projet Place du Musée;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueducs et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Les services EXP inc.;

- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Les services EXP inc. et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droits et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, les passages piétonniers, le terrain pour le bassin de rétention et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, des passages piétonniers et du terrain pour le bassin de rétention faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-359*

VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 2 396 368 DU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE SUPER CLINIQUE - 9518002 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 2 396 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant un terrain vacant situé au coin des boulevards Saint-Raymond et de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de médecins a manifesté son intérêt à se porter acquéreur du lot 2 396 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 5 263,9 m² afin d'y construire une super clinique;

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2015, dans le cadre du plan de déploiement de super cliniques annoncé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, ce terrain a été identifié par ce dernier et par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais comme étant propice à l'accueil d'une super clinique à Gatineau, comme proposé par le groupe de médecins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Gatineau a choisi de déroger, exceptionnellement, à sa Politique d'aliénation des biens immobiliers et a mandaté son Service des biens immobiliers, à l'automne 2015, à négocier la vente du lot 2 396 368 du cadastre du Québec pour un projet de super clinique, à l'entreprise 9518002 Canada inc. (entreprise formée par le groupe de médecins);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est souverain à ce chapitre, cette dérogation ne contrevient à aucune loi ni à aucun règlement, et que cette décision respecte en tout point la vision de développement du secteur, confirmant ainsi la volonté de la Ville de Gatineau de collaborer directement au plan de déploiement du ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations, l'entreprise 9518002 Canada inc. a déposé, le 5 mai 2016, une offre d'achat proposant d'acquérir le lot 2 396 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 5 263,9 m², au montant de 1 115 000 \$ plus taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de modifier la résolution CM-2014-761 du 21 octobre 2014 afin de retirer le 3^e résolu, lequel mandatait le Service des biens immobiliers à procéder à la revente du lot 2 396 368 du cadastre du Québec par appel d'offres public;
- de déroger à la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers;
- d'accepter l'offre d'achat et vendre de gré à gré le lot 2 396 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 5 263,9 m², au montant de 1 115 000 \$ plus taxes applicables, à l'entreprise 9518002 Canada inc., et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'offre d'achat négociée et dûment signée le 5 mai 2016;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente comme prévu à l'offre d'achat, si requis;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la main levée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 3.2 de l'annexe 2 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services municipaux concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-360*

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE) ET APPROPRIATION DU SURPLUS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE le surplus financier de la Corporation du centre culturel de Gatineau, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, est de 203 203 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme de 203 203 \$ doit être retournée au surplus de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau doit acquérir certains équipements afin de maintenir la qualité de ses installations à jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente entre la Maison de la culture et la Ville de Gatineau, la Corporation du centre culturel de Gatineau peut réinvestir ses surplus pour l'achat d'immobilisations nécessaires au bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Centre culturel de Gatineau, à sa réunion du 7 avril 2016, approuvait la liste des projets suivants :

Enseigne numérique extérieure	80 000 \$
Deux scanners à billets	5 000 \$
Un téléviseur	1 500 \$
Trois systèmes de son Bose	3 000 \$
Trois tablettes électroniques	2 700 \$
Trois caisses enregistreuses pour le bar	3 800 \$
Mobilier pour les loges	20 000 \$
Système vidéo, phase 1 (caméra et Interface)	<u>37 203 \$</u>
 Total des immobilisations	 153 203 \$

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau demande de verser le montant de 50 000 \$ pour des événements spéciaux dans le cadre du 25^e anniversaire de la Maison de la culture :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt du rapport d'activité 2015 de la Corporation du centre culturel de Gatineau et recommande au conseil :

- d'approprier la somme de 203 203 \$ à même le surplus affecté à la Maison de la culture afin de permettre l'acquisition de matériel qui servira au bon fonctionnement de la Corporation du centre culturel de Gatineau;
- de verser le montant de 50 000 \$ pour des projets dans le cadre du 25^e anniversaire de la Maison de la culture.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-361*

RECONNAISSANCE DE MONSIEUR RAYMOND OUMET AU PROGRAMME ÉCRIVAIN EN RÉSIDENCE 2016 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Gatineau a organisé une première résidence d'écrivain en 2009;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit en 2016 de la huitième année consécutive où la bibliothèque municipale de Gatineau organise une telle résidence;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce programme encourage les auteurs d'ici à créer des textes et à rencontrer le public de Gatineau dans le but de discuter littérature;

CONSIDÉRANT QUE la résidence de cette année se réalisera par une série d'activités qui auront lieu au cours du mois d'octobre 2016 et qui culmineront pendant la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se déroulera du 15 au 22 octobre 2016;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la bibliothèque entend poursuivre ce programme d'écrivain en résidence en 2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de reconnaître et féliciter monsieur Raymond Ouimet en tant qu'écrivain en résidence 2016 de la bibliothèque municipale de Gatineau durant la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui aura lieu du 15 au 22 octobre 2016, laquelle sera proclamée comme la Semaine de la bibliothèque municipale de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à verser la somme de 2 500 \$ non taxable, à monsieur Raymond Ouimet sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72251-432	2 500 \$	Promotion bibliothèque et lecture - Activités d'animation

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72011-999	2 500 \$		Politique culturelle - Autres
02-72251-432		2 500 \$	Promotion bibliothèque et lecture - Activités d'animation

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-362*

RÈGLEMENT NUMÉRO 758-2-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 758-1-2015 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À 860 800 \$ POUR FINANCER DES PROJETS DU PLAN D'ACTION 2013-2015 DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GATINEAU ET LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS - EMPRUNT ASSUMÉ ENTIÈREMENT PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 758-2-2016 modifiant le Règlement numéro 758-1-2015 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt à 860 800 \$ pour financer des projets du plan d'action 2013-2015 de la Politique du patrimoine de la Ville de Gatineau et le développement des collections, lequel emprunt sera assumé entièrement par le ministère de la Culture et des Communications.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-363*

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les termes de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, ce conseil a retenu les services de la firme de comptables professionnels agréés Deloitte pour effectuer la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.1 de la même loi, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport du vérificateur général;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans les journaux locaux à l'effet que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le rapport du vérificateur général seraient déposés à la séance du conseil du 17 mai 2016 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ainsi que le Comité de vérification et le Comité des immobilisations et du budget, recommandent au conseil d'accepter le dépôt du rapport financier de la Ville de Gatineau, incluant le rapport de l'auditeur indépendant et du vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-364*

AFFECTATIONS - EXCÉDENT DU FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES - ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE les résultats financiers de la Ville de Gatineau pour l'année 2015 démontrent des surplus disponibles pour affectations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de virer des surplus à des fins spécifiques afin de prévoir les crédits budgétaires nécessaires aux coûts futurs reliés à différentes activités municipales et pour respecter les engagements reliés aux directives et résolutions ainsi que pour respecter certaines clauses de protocoles d'ententes ou de contrats antérieurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ainsi que le Comité des immobilisations et du budget recommandent au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible aux surplus affectés de la Ville de Gatineau, et ce, en fonction des montants indiqués ci-dessous afin de verser aux réserves les sommes prévues au budget ou selon les politiques en vigueur :

Revenus de taxes provenant du centre-ville pour les projets de développement du plan d'investissement (CM-2014-897 du 9 décembre 2014)	5 800 000 \$
Cycle de vie des nouveaux immeubles et équipements	3 000 000 \$
Vente de propriétés et taxes municipales pour le développement des parcs industriels (CM-2011-695 du 30 août 2011)	1 215 647 \$
Vente de propriétés versées à la réserve pour acquisitions stratégiques	784 377 \$
Remboursements de surdimensions en réduction de la dette	754 390 \$
Compte en dépôt – Assurances collectives	732 933 \$

Remboursements des emprunts temporaires au surplus libre	577 977 \$
Élections 2017	500 000 \$
Plan de financement du projet Windmill (CP-2015-11-24-HC3 du 24 novembre 2015)	471 000 \$
Maison de la culture – Fonds des dépenses en immobilisations	207 262 \$
Réserve - Festival des montgolfières	187 355 \$
Aménagement des berges – Rue Jacques-Cartier (CM-2006-839 du 3 octobre 2006)	33 697 \$

Le trésorier est autorisé à approprier la somme de 33 697 \$ provenant du surplus affecté « Aménagement des berges – Rue Jacques-Cartier » afin de réduire les emprunts nécessaires pour les travaux prévus au règlement numéro 363-2006 – Travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier.

De plus, ce comité recommande au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible aux surplus affectés de la Ville de Gatineau, et ce, en fonction des montants indiqués ci-dessous afin de respecter les ententes contractuelles ainsi que le report des budgets pour les projets en cours de réalisation :

Engagements contractuels et commandes en cours	9 714 818 \$
Report des budgets pour les projets en cours de réalisation	7 658 313 \$

Le trésorier est également autorisé à verser les sommes nécessaires au budget pour les éléments inclus dans les projets en cours.

Enfin, le trésorier est autorisé à affecter le surplus net 2015 de 6 200 745 \$ de la façon suivante :

1. 3 000 000 \$ à la réserve pour le Plan d'investissements des projets de développements (CM-2016-130 du 16 février 2016);
2. 952 000 \$ à la réserve pour les fêtes du 150^e anniversaire de la Confédération, selon les résolutions numéros CM-2015-187 du 17 mars 2015 et CM-2016-170 du 16 février 2016;

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-365*

PROTOCOLE D'ENTENTE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE ODYSSEE DE LA MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a fait une demande d'aide financière pour la Corporation du centre culturel de Gatineau par la résolution numéro CM-2015-763 du 20 octobre 2015, pour la rénovation de la salle Odyssee à la Maison de la culture;

CONSIDÉRANT QUE les coûts admissibles du projet ont été révisés et ajustés à la hausse de 143 450 \$, passant de 660 000 \$ à 803 450 \$;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente avec la Corporation du centre culturel de Gatineau viendra à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Corporation du centre culturel de Gatineau ont développé des relations d'affaires harmonieuses, et ce, depuis plus de 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a besoin d'un engagement contractuel de cinq ans pour accorder une aide financière de moins de 300 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de maintenir la vocation actuelle du bâtiment de la Maison de la culture, pour une période d'au moins cinq ans.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer le protocole d'entente avec le ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation de ce projet.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-366*

AUTORISER LE TRÉSORIER À REMBOURSER LES FRAIS DE CROISSANCE ENCAISSÉS DEPUIS LE 16 MARS 2013 AUPRÈS DES PROMOTEURS

CONSIDÉRANT QUE lors du comité plénier du 12 avril 2016, les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de ne pas en appeler de la décision du 16 mars 2016 du jugement de la Cour supérieure sur les frais de croissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont statué de mettre en place un mécanisme de remboursement volontaire aux différents promoteurs pour les frais de croissance payés à la Ville de Gatineau depuis 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à rembourser aux promoteurs qui ne sont pas parties au jugement de la Cour supérieure du 16 mars 2016, les sommes encaissées depuis le 16 mars 2013 à des fins de frais de croissance, avec intérêts au taux légal et indemnités additionnels depuis la date du jugement, soit le 16 mars 2016 jusqu'au 17 mai 2016, le tout conditionnellement à la signature d'un reçu – Quittance – Transaction par les promoteurs.

Afin de financer les parcs déjà réalisés à partir des frais de croissance faisant l'objet des présents remboursements ainsi que les montants d'intérêts versés, le trésorier est autorisé à approprier une somme de 582 000 \$ provenant du surplus affecté - Avance pour frais d'aménagement de parcs (05-99-211).

Les fonds à cette fin seront pris à même les revenus reportés – Frais de croissances jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-367*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS - PROJET DE RÉNOVATION DE LA SALLE ODYSSEE DE LA MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a soumis une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications par la résolution numéro CM-2015-763 en date du 20 octobre 2015, pour le projet de la rénovation de la salle Odyssée de la Maison de la culture;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau a soumis une demande d'aide financière au Fonds du Canada pour espaces culturels pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds du Canada pour espaces culturels peut financer le projet jusqu'à 50 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité du programme stipulent que les demandeurs d'aide financière doivent être l'organisme qui est propriétaire des lieux ou qui possède un bail à long terme au minimum de dix ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 273 203 du cadastre du Québec considéré comme étant l'emplacement de la Maison de la culture :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la Ville de Gatineau à présenter au Fonds du Canada pour espaces culturels une demande d'aide financière pour un projet estimé à 803 450 \$ en coûts admissibles;
- de s'engager financièrement auprès du Fonds du Canada pour espaces culturels pour financer ce projet si la Ville de Gatineau obtient une confirmation du montant des subventions;
- de mandater la direction générale de la Maison de la culture d'agir à titre de mandataire pour le projet de la rénovation de la salle Odyssée de la Maison de la culture;
- de mandater les services juridiques de la Ville de Gatineau pour obtenir un décret auprès du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, advenant une confirmation positive du Fonds du Canada.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer le protocole d'entente avec l'autorité gouvernementale concernée pour la réalisation de ce projet.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-368*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire II (poste numéro SRH-BLC-007) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des ressources humaines de la façon suivante :

- Abolition du poste de secrétaire II (poste numéro SRH-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Création d'un poste de technicien juridique (poste numéro SRH-BLC-043 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs sous la gouverne du directeur adjoint.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Ressources humaines / Réguliers / Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-369*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur-chef, Division soutien organisationnel (poste numéro POL-CAD-011 au plan d'effectifs des policiers) est présentement vacant et que le poste d'avocat - Accès à l'information (poste numéro POL-PRO-002 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels) deviendra vacant le 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a fait une demande de réévaluation de la classe salariale du poste de responsable – Communications et relation avec la communauté suite à des ajouts de responsabilités et de tâches :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de police de la façon suivante :

- Abolir le poste d'inspecteur-chef, Division soutien organisationnel (poste numéro POL-CAD-011 au plan d'effectifs des cadres) situé à l'échelle salariale cadre des policiers;
- Abolir le poste d'avocat - Accès à l'information (poste numéro POL-PRO-002 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 3 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels;
- Création d'un poste de chef de division, Soutien organisationnel (poste numéro POL-CAD-037 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres sous la gouverne du directeur adjoint, Stratégie et soutien organisationnel;

- Création d'un poste de technicien juridique (poste numéro POL-BLC-111 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs sous la gouverne du chef de division, Recherche, stratégie et développement organisationnel;
- Réévaluer la classe salariale du poste de responsable – Communications et relation avec la communauté (poste numéro POL-PRO-004 au plan d'effectifs du regroupement des professionnels) détenu par madame Mariane Leduc, pour la classe 4 de l'échelle salariale du regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-370*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef de division, Services techniques (poste numéro SIS-CAD-005) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur, Géomatique et salle à dessin (poste numéro SIS-PRO-018) est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef, Définition des projets (poste numéro SIS-CAD-030) est vacant depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a procédé à un exercice d'analyse de ses besoins en effectifs et a revu la distribution des responsabilités:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des infrastructures de la façon suivante :

- Abolir le poste de chef de division, Services techniques (poste numéro SIS-CAD-005 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cadres;
- Transférer le poste de coordonnateur, Réseaux techniques urbains (poste numéro SIS-PRO-003 au plan d'effectifs des professionnels) actuellement détenu par monsieur Sylvain Boudreau ainsi que les postes qui en relèvent sous la gouverne du directeur adjoint, Réalisation des projets;
- Transférer le poste de responsable, Circulation et sécurité routière (poste numéro SIS-PRO-015 au plan d'effectifs des professionnels) actuellement détenu par monsieur Claude Martine ainsi que les postes qui en relèvent, sous la gouverne du directeur;
- Créer le poste de responsable, Développement des réseaux (poste numéro SIS-CAD-032 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres (sous réserve d'une confirmation du Service des ressources humaines), sous la gouverne du directeur;

- Transférer les postes de coordonnateurs, Développement des réseaux (postes numéros SIS-PRO-010 et SIS-PRO-011 au plan d'effectifs des professionnels) actuellement détenus par messieurs Mario Desforges et Richard Labelle ainsi que les postes qui en relèvent, sous la gouverne du responsable, Développement des réseaux;
- Créer le poste de responsable, Plans directeurs et salle à dessin (poste numéro SIS-CAD-031 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de division, Planification;
- Abolir le poste de coordonnateur, Géomatique et salle à dessin (poste numéro SIS-PRO-018 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;
- Transférer le poste de coordonnateur, plan directeur (poste numéro SIS-PRO-017 au plan d'effectifs des professionnels) actuellement détenu par monsieur François Larose ainsi que les postes qui en relèvent, sous la gouverne du responsable, Plans directeurs et salle à dessin;
- Transférer le poste coordonnateur, Plan directeur immobilier (SIS-PRO-042 au plan d'effectifs des professionnels) actuellement détenu par monsieur Martin Dugas sous la gouverne du responsable, Plans directeurs et salle à dessin;
- Transférer les postes de technicien en géomatique et cartographie (postes numéros SIS-BLC-042, SIS-BLC-045 et SIS-BLC-046 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenus par messieurs Daniel Genet, Pierre Lacroix et Serge Patry sous la gouverne du responsable, Plans directeurs et salle à dessin;
- Transférer les postes de technicien en géomatique et cartographie (SIAD) (postes numéros SIS-BLC-043 et SIS-BLC-048 au plan d'effectifs des cols blancs) dont l'un est vacant et l'autre actuellement détenu par monsieur Mathieu Dionne sous la gouverne du responsable, Plans directeurs et salle à dessin;
- Transférer les postes de technicien en dessin assisté par ordinateur (postes numéros SIS-BLC-044, SIS-BLC-047 et SIS-BLC-049 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenus par monsieur Marc-André Dionne, madame Tania Lucas et monsieur Martin Tremblay Fournier sous la gouverne du responsable, Plans directeurs et salle à dessin;
- Transférer le poste de coordonnateur, Arpentage et levés (poste numéro SIS-PRO-019 au plan d'effectifs des professionnels) actuellement détenu par monsieur Jean-Yves Lemelin ainsi que les postes qui en relèvent sous la gouverne du chef de division, Planification;
- Transférer le poste de technicien, Plaintes et requêtes (CANU) (poste numéro SIS-BLC-041 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par monsieur Sylvain Parenteau sous la gouverne du chef de division, Planification;
- Transférer le poste de secrétaire II (poste numéro SIS-BLC-040 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement détenu par madame Marie Marcotte sous la gouverne du chef de division, Planification;
- Abolir le poste de chef, Définition des projets (poste numéro SIS-CAD-030 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres;

- Créer un poste de coordonnateur de projets (poste numéro SIS-PRO-045 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de division, Planification;
- Créer le poste de technicien modélisation infrastructure (poste numéro SIS-BLC-064 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du coordonnateur, Plan directeur.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des infrastructures.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, ainsi que au programme triennal d'immobilisations.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-371*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé lors du comité plénier du 28 octobre 2014 (CP-SUDD-2014-021), une stratégie pour un changement de culture 2014-2016 pour le Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à une révision en profondeur de sa structure organisationnelle et de ses processus d'affaires dans un objectif de favoriser un changement de culture organisationnelle, d'améliorer le service aux particuliers et le service d'affaires, d'améliorer le service conseil offert ainsi qu'harmoniser les procédures de travail et les services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle aura lieu le 17 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les postes suivants sont devenus vacants au Service de l'urbanisme et du développement durable et ne seront plus requis dans la nouvelle structure :

- Directeur adjoint, Planification (poste numéro UDD-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres);
- Responsable, Requêtes, secteur de Gatineau (poste numéro UDD-PRO-020 au plan d'effectifs des professionnels);
- Chargé de projets, Aménagement et développement agricole (poste numéro UDD-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Technicien aux permis de construction (poste numéro UDD-BLC-072 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Technicien, Soutien administratif (poste numéro UDD-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Technicien en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-082 au plan d'effectifs des cols blancs).

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil municipal :

- d'approuver et d'adopter le nouvel organigramme proposé pour le Service de l'urbanisme et du développement durable qui sera effectif à compter du 17 octobre 2016;
- d'autoriser le Service des ressources humaines, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et du développement durable, à entreprendre dès l'approbation de la présente résolution, toutes les démarches nécessaires pour réaliser la réorganisation projetée dont la dotation des nouveaux postes cadres et professionnels.

Les changements proposés consistent à :

Direction adjointe, Services de proximité et programmes :

- Renommer la direction adjointe, Développement ainsi que le poste de directeur adjoint, Développement (poste numéro UDD-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Marc Chicoine pour Direction adjointe, Services de proximité et programmes et directeur adjoint, Services de proximité et programmes;
- Renommer la division, Urbanisme, secteur de Hull ainsi que le poste de chef de division, Urbanisme, secteur de Hull (poste numéro UDD-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Louis Chabot pour Services et projets immobiliers, Hull et Aylmer et chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer;
- Créer le poste de commis administratif (poste numéro UDD-BLC-100 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer;
- Transférer le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-046 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Lucette Charbonneau, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer;
- Transférer le poste de technicien en administration (A) (poste numéro UDD-BLC-060 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Danielle Trépanier, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer;
- Créer dès l'approbation de la présente résolution le poste de responsable, Services et projets immobiliers, secteur d'Aylmer (poste numéro UDD-CAD-041 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer et y nommer monsieur Fabrice Beniey.

Le salaire de monsieur Fabrice Beniey sera celui de la classe 4, échelon 6 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Fabrice Beniey est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Fabrice Beniey est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

- Créer le poste de commis-réceptionniste (poste numéro UDD-BLC-101 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur d'Aylmer;
- Créer trois postes de technicien, Information et permis (postes numéros UDD-BLC-102, UDD-BLC-103 et UDD-BLC-104 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur d'Aylmer;
- Transférer le poste d'analyste en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-054 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Isabelle Martineau, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur d'Aylmer et le renommer analyste en architecture;
- Transférer le poste d'analyste en architecture et urbanisme (poste numéro UDD-BLC-095 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement vacant sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur Aylmer;
- Créer le poste de commis administratif (poste numéro UDD-BLC-105 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer;
- Transférer le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-061 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Sylvie Desaulniers, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer;
- Transférer le poste de technicien en administration (E) (poste numéro UDD-BLC-062 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Caroline Mathieu, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer et le renommer technicien en administration (A);
- Créer dès l'approbation de la présente résolution le poste de responsable, Services et projets immobiliers, secteur de Hull (poste numéro UDD-CAD-042 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Hull et Aylmer et y nommer monsieur Richard Clément.

Le salaire de monsieur Richard Clément sera celui de la classe 4, échelon 6 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Richard Clément est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Richard Clément est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

- Transférer le poste de commis-réceptionniste (poste numéro UDD-BLC-074 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement vacant, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur de Hull;
- Créer quatre postes de technicien, Information et permis (postes numéros UDD-BLC-106, UDD-BLC-107, UDD-BLC-108 et UDD-BLC-109 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur de Hull;
- Transférer le poste d'analyste en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-078 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par monsieur Paul-André Clément, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, Hull;
- Transférer le poste d'analyste en architecture (poste numéro UDD-BLC-063 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par monsieur Zahir Ouali, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, Hull;
- Renommer la division, Urbanisme, secteur de Gatineau ainsi que le poste de chef de division, Urbanisme, secteur de Gatineau (poste numéro UDD-CAD-023 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Whab Anys pour Services et projets immobiliers, Gatineau et chef de services et projets immobiliers, Gatineau;
- Créer le poste de commis administratif (poste numéro UDD-BLC-110 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Gatineau;
- Transférer le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-079 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Sylvie Toupin, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Gatineau;
- Transférer le poste de technicien en administration (D) (poste numéro UDD-BLC-092 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Anne-Marie Lacaille, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Gatineau et le renommer technicien en administration (A);
- Créer dès l'approbation de la présente résolution le poste de responsable, Services et projets immobiliers, secteur de Gatineau (poste numéro UDD-CAD-039 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Gatineau et y nommer monsieur Stéphane Drolet.

Le salaire de monsieur Stéphane Drolet sera celui de la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Stéphane Drolet est assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Stéphane Drolet est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

- Transférer le poste de commis-réceptionniste (poste numéro UDD-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Nathalie Roy, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur de Gatineau;
- Créer sept postes de technicien, Information et permis (postes numéros UDD-BLC-111, UDD-BLC-112, UDD-BLC-113, UDD-BLC-114, UDD-BLC-115, UDD-BLC-116 et UDD-BLC-117 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur de Gatineau;
- Renommer le poste d'analyste en architecture et urbanisme (poste numéro UDD-BLC-081 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par monsieur Pierre-Luc Caron pour analyste en architecture et le transférer sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur de Gatineau;
- Transférer les postes d'analyste en urbanisme (postes numéros UDD-BLC-058 et UDD-BLC-059 au plan d'effectifs des cols blancs) dont le premier est vacant et l'autre est détenu par monsieur Alexandre Labelle, sous la gouverne du responsable, Services et projets immobiliers, secteur Gatineau.
- Renommer la division, Urbanisme, secteur de Buckingham et Masson-Angers ainsi que le poste de chef de division, Urbanisme, secteur de Buckingham et de Masson-Angers (poste numéro UDD-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres) pour Services et projets immobiliers, Buckingham et Masson-Angers et chef de services et projets immobiliers, Buckingham et Masson-Angers, modifier la classification du poste à la classe 6 de l'échelle salariale des cadres et y transférer madame Liliane Moreau;
- Maintenir le poste d'analyste en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-043 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Yolaine Cyr, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Buckingham et Masson-Angers;
- Créer deux postes de technicien, Information et permis (postes numéros UDD-BLC-118 et UDD-BLC-119 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Buckingham et Masson-Angers;
- Maintenir le poste d'analyste en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-044 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Guylaine Bouchard, sous la gouverne du chef de services et projets immobiliers, Buckingham et Masson-Angers;
- Créer dès l'approbation de la présente résolution la section, Programme et ententes ainsi que le poste de chef de section, Programmes et ententes (poste numéro UDD-CAD-043 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur adjoint, Services de proximité et programmes et y nommer monsieur Marco Pilon.

Le salaire de monsieur Marco Pilon sera celui de la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marco Pilon est assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Marco Pilon est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

- Transférer le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Lyne Savard, sous la gouverne du chef de section, Programmes et ententes;
- Transférer le poste de technicien en administration (A) (poste numéro UDD-BLC-040 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Maryse Dehaies, sous la gouverne du chef de section, Programmes et ententes;
- Transférer les postes d'inspecteur aux programmes d'habitation (postes numéros UDD-BLC-017 et UDD-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs) détenus par messieurs Michel Arcand et Robert Tuinstra, sous la gouverne du chef de section, Programmes et ententes;
- Transférer les postes de chargé de projets à l'habitation (postes numéros UDD-BLC-023, UDD-BLC-31 et UDD-BLC-041 au plan d'effectifs des cols blancs) détenus par messieurs Charles Hoffman, Gaétan Rodrigue et Maurillio Galdino, sous la gouverne du chef de section, Programmes et ententes;
- Transférer le poste de coordonnateur de projets, Développement urbain (poste numéro UDD-PRO-023 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par monsieur Antoine Noubouwo sous la gouverne du chef de section, Programmes et ententes et le renommer coordonnateur de projets;
- Transférer le poste de coordonnateur, Revitalisation (poste numéro UDD-PRO-024 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par madame Suzie Audet sous la gouverne du chef de section, Programmes et ententes et le renommer coordonnateur de projets;
- Transférer le poste d'urbaniste (poste numéro UDD-PRO-027 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par madame Nathalie Giguère sous la gouverne du chef de section, Programmes et ententes et le renommer coordonnateur de projets.

Direction adjointe, Planification et gestion du territoire :

- Renommer la direction adjointe, Planification ainsi que le poste de directeur adjoint, Planification (poste numéro UDD-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) actuellement vacant pour la direction adjointe, Planification et gestion du territoire et directeur adjoint, Planification et gestion du territoire;
- Renommer la division, Aménagement et revitalisation ainsi que le poste de chef de division, Aménagement et revitalisation (poste numéro UDD-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Réjean Martineau pour la Division, Expertise conseil et chef de division, Expertise conseil;
- Transférer le poste de chef de section, Planification du territoire (poste numéro UDD-CAD-038 au plan d'effectifs des cadres) détenu par madame Marie-Josée Casaubon sous la gouverne du chef de division, Expertise conseil et le renommer chef de section, Planification des ressources;
- Transférer le poste de coordonnateur, Projets et design urbain (poste numéro UDD-PRO-004 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par madame Minh Ngoc Dao sous la gouverne du chef de section, Planification des ressources et le renommer coordonnateur de projets;
- Renommer le poste de conseiller en environnement (poste numéro UDD-PRO-005 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par monsieur Frédéric Tremblay pour coordonnateur de projets.

- Transférer le poste de coordonnateur de projets, Développement urbain (poste numéro UDD-PRO-022 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par madame Manon Bélanger sous la gouverne du chef de section, Planification des ressources et le renommer coordonnateur de projets;
- Transférer le poste de coordonnateur, Projets et design urbain (poste numéro UDD-PRO-025 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par madame Jenny Patricia Serrano Herrera sous la gouverne du chef de section, Planification des ressources et le renommer coordonnateur de projets;
- Renommer le poste d'urbaniste (poste numéro UDD-PRO-028 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par monsieur Martin Sirois pour coordonnateur de projets;
- Transférer le poste de coordonnateur, Projets en patrimoine (poste numéro UDD-PRO-029 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par monsieur Mathieu Boissinot sous la gouverne du chef de section, Planification des ressources et le renommer coordonnateur de projets;
- Maintenir le poste de chargé de projets, Aménagement (poste numéro UDD-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par monsieur Dave Cassivi sous la gouverne du chef de section, Planification des ressources;
- Transférer le poste de chargé de projets, Design urbain (poste numéro UDD-BLC-035 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Véronique Charette, sous la gouverne du chef de section, Planification des ressources.
- Maintenir le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame N'Soki Malutama, sous la gouverne du chef de section, Planification des ressources;
- Renommer le poste de responsable, Aménagement et design urbain (poste numéro UDD-PRO-003 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par monsieur Yvon Dallaire pour responsable de projets;
- Renommer le poste de responsable, Développement urbain et revitalisation (poste numéro UDD-PRO-021 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par madame Anh Richez-Nguyen Dinh pour responsable de projets;
- Créer dès l'adoption de la présente résolution deux postes de responsable de projets (postes numéros UDD-PRO-030 et UDD-PRO-031 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de division, Expertise conseil;
- Transférer le poste de responsable, Transport (poste numéro UDD-PRO-007 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par madame Nadine Lafond ainsi que les postes qui en relèvent, sous la gouverne du chef de division, Expertise conseil;
- Créer dès l'adoption de la présente résolution la section, Inspection ainsi que le poste de chef de section, Inspection (poste numéro UDD-CAD-044 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur adjoint, Planification et gestion du territoire;
- Transférer le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement vacant sous la gouverne du chef de section, Inspection;
- Transférer le poste de technicien-inspecteur aux requêtes (poste numéro UDD-BLC-097 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Roseline Meunier, sous la gouverne du chef de section, Inspection;

- Créer dès l'adoption de la présente résolution deux postes de coordonnateur, Inspection (postes numéros UDD-PRO-032 et UDD-PRO-033 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de section, Inspection;
- Transférer le poste d'inspecteur aux requêtes (poste numéro UDD-BLC-087 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Karine Perron-Fournel sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur est et le renommer inspecteur en urbanisme;
- Transférer le poste d'inspecteur, Entretien et salubrité (poste numéro UDD-BLC-096 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Geneviève Chartrand-Bertrand sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur est et le renommer inspecteur en urbanisme;
- Créer six postes d'inspecteur en urbanisme (postes numéros UDD-BLC-120, UDD-BLC-121, UDD-BLC-122, UDD-BLC-123, UDD-BLC-124 et UDD-BLC-125 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur est;
- Transférer le poste d'inspecteur, Entretien et salubrité et aux permis d'affaires (poste numéro UDD-BLC-056 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par monsieur Joe Abou-Hamad sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur ouest et le renommer inspecteur en urbanisme;
- Transférer le poste d'inspecteur, Entretien et salubrité (poste numéro UDD-BLC-077 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Martine Duchesne sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur ouest et le renommer inspecteur en urbanisme;
- Créer sept postes d'inspecteur en urbanisme (postes numéros UDD-BLC-126, UDD-BLC-127, UDD-BLC-128, UDD-BLC-129, UDD-BLC-130, UDD-BLC-131 et UDD-BLC-132 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Inspection, secteur ouest;
- Créer la section, Réglementation sous la gouverne du directeur adjoint, Planification et gestion du territoire;
- Créer dès l'adoption de la présente résolution le poste de chef de section, Réglementation (poste numéro UDD-CAD-045 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur adjoint, Planification et gestion du territoire;
- Transférer le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-007 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Kim Lefebvre-Lafrance, sous la gouverne du chef de section, Réglementation;
- Transférer le poste de technicien à la réglementation (poste numéro UDD-BLC-027 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Louise St-Jean, sous la gouverne du chef de section, Réglementation;
- Transférer les postes de chargé à la réglementation (postes numéros UDD-BLC-020 et UDD-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs) dont le premier est détenu par monsieur Marco Brodeur et l'autre vacant, sous la gouverne du chef de section, Réglementation;
- Créer deux postes de chargé à la réglementation (postes numéros UDD-BLC-133 et UDD-BLC-134 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 11 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Réglementation.

Direction du Service de l'urbanisme et du développement durable :

- Transférer madame Marie-Claude Martel à un poste temporaire de conseillère principale sous la gouverne du directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable jusqu'au 31 janvier 2018. Au cours de cette période, madame Marie-Claude Martel maintiendra l'ensemble de ses conditions de travail. À l'échéance de ce mandat, madame Marie-Claude Martel quittera pour la retraite;
- Maintenir le poste de secrétaire de direction (poste numéro UDD-BLC-038 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Martine Tremblay, sous la gouverne du directeur.

Section de la planification opérationnelle :

- Maintenir le poste de chef de section, Planification opérationnelle (poste numéro UDD-CAD-040 au plan d'effectifs des cadres) détenu par monsieur Gilbert Gagnon sous la gouverne du directeur;
- Créer le poste d'agent au budget (poste numéro UDD-BLC-099 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Planification opérationnelle;
- Maintenir le poste de responsable, Comités et commissions (poste numéro UDD-PRO-001 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par monsieur Ghislain Deschênes sous la gouverne du chef de section, Planification opérationnelle;
- Transférer le poste de secrétaire II (poste numéro UDD-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement vacant, sous la gouverne du responsable, Comités et commissions;
- Créer le poste d'agent de rédaction (poste numéro UDD-BLC-098 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Comités et commissions.

Division de l'info territoire :

- Créer la division, Info territoire sous la gouverne du directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable;
- Créer dès l'adoption de la présente résolution le poste de chef de division, Info territoire (poste numéro UDD-CAD-046 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable;
- Créer dès l'adoption de la présente résolution le poste de coordonnateur, Géomatique et systèmes d'information (poste numéro UDD-PRO-034 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de division, Info territoire;
- Transférer le poste de géomaticien (poste numéro UDD-PRO-026 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par monsieur Maurin Dabbadie sous la gouverne du coordonnateur, Géomatique et systèmes d'information;
- Transférer le poste de technicien en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-047 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par monsieur Simon Drolet, sous la gouverne du coordonnateur, Géomatique et systèmes d'information;

- Transférer les postes de technicien en géomatique et cartographie (postes numéros UDD-BLC-013 et UDD-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs) détenus par messieurs Marc-André Marois et René Inkel, sous la gouverne du coordonnateur, Géomatique et systèmes d'information;
- Transférer le poste de technicien, Soutien informatique (poste numéro UDD-BLC-039 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Anik Tremblay, sous la gouverne du coordonnateur, Géomatique et systèmes d'information;
- Créer dès l'adoption de la présente résolution le poste de responsable, Analyse et recherche (poste numéro UDD-CAD-047 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de division, Info territoire;
- Transférer le poste de chargé de projets, démographie et statistiques (poste numéro UDD-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs) actuellement vacant, sous la gouverne du responsable, Analyse et recherche;
- Créer le poste de technicien en architecture et design (poste numéro UDD-BLC-135 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Analyse et recherche;
- Créer dès l'adoption de la présente résolution le poste de conseiller, Analyse et recherche (poste numéro UDD-PRO-035 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du responsable, Analyse et recherche;
- Créer le poste de technicien en infographie (poste numéro UDD-BLC-136 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Analyse et recherche.

Abolitions effectives le 17 octobre 2016 :

- Abolir le poste de responsable, Requêtes (poste numéro UDD-PRO-020 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;
- Abolir le poste de chargé de projets, Aménagement et développement agricole (poste numéro UDD-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 12 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir le poste de technicien aux permis de construction (poste numéro UDD-BLC-072 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir le poste de technicien soutien administratif (poste numéro UDD-BLC-037 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir le poste de technicien en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-082 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Abolir le poste de coordonnateur en urbanisme (poste numéro UDD-PRO-017 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;

- Abolir le poste de responsable, Permis d'affaires et nuisances (poste numéro UDD-PRO-019 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;
- Abolir le poste de responsable, Permis d'affaires et nuisance (poste numéro UDD-PRO-016 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;
- Abolir la division, Urbanisme, secteur d'Aylmer et le poste de chef de division, Urbanisme, secteur d'Aylmer (poste numéro UDD-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cadres;
- Abolir le poste de responsable, Bâtiments (poste numéro UDD-PRO-012 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;
- Abolir le poste de responsable, Bâtiments (poste numéro UDD-PRO-018 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;
- Abolir le poste de coordonnateur en urbanisme (poste numéro UDD-PRO-011 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;
- Abolir le poste de coordonnateur en urbanisme (poste numéro UDD-PRO-014 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;
- Abolir le poste de responsable, Bâtiments (poste numéro UDD-PRO-015 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels.
- Abolir le poste de responsable, Habitation (poste numéro UDD-PRO-002 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;
- Abolir le poste de responsable, Permis d'affaires et requêtes, secteur d'Aylmer (poste numéro UDD-PRO-013 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels;
- Abolir six postes d'inspecteur aux permis d'affaires (postes numéros UDD-BLC-050, UDD-BLC-066, UDD-BLC-075, UDD-BLC-076, UDD-BLC-088 et UDD-BLC-090 au plan d'effectifs des cols blancs) situés à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, les titulaires actuels des postes seront affectés à des tâches relevant de leur domaine d'expertise jusqu'à ce qu'ils obtiennent un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolir le poste d'inspecteur aux permis d'affaires - B (poste numéro UDD-BLC-049 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, le titulaire actuel du poste sera affecté à des tâches relevant de son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'il obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;

- Abolir le poste d'inspecteur aux permis d'affaires et en bâtiment (poste numéro UDD-BLC-045 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, le titulaire actuel du poste sera affecté à des tâches relevant de son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'il obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs.
- Abolir 14 postes d'inspecteur en bâtiment (postes numéros UDD-BLC-048, UDD-BLC-051, UDD-BLC-053, UDD-BLC-057, UDD-BLC-064, UDD-BLC-065, UDD-BLC-067, UDD-BLC-069, UDD-BLC-070, UDD-BLC-071, UDD-BLC-083, UDD-BLC-084, UDD-BLC-086 et UDD-BLC-094 au plan d'effectifs des cols blancs) situés à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, les titulaires actuels des postes seront affectés à des tâches relevant de leur domaine d'expertise jusqu'à ce qu'ils obtiennent un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolir le poste d'inspecteur en urbanisme (poste numéro UDD-BLC-042 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, le titulaire actuel du poste sera affecté à des tâches relevant de son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'il obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolir trois postes de technicien aux permis d'affaires (postes numéros UDD-BLC-068, UDD-BLC-089 et UDD-BLC-091 au plan d'effectifs des cols blancs) situés à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, les titulaires actuels des postes seront affectés à des tâches relevant de leur domaine d'expertise jusqu'à ce qu'ils obtiennent un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolir deux postes de technicien aux permis de construction (postes numéros UDD-BLC-052 et UDD-BLC-085 au plan d'effectifs des cols blancs) situés à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, les titulaires actuels des postes seront affectés à des tâches relevant de leur domaine d'expertise jusqu'à ce qu'ils obtiennent un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolir le poste de préposé aux permis (poste numéro UDD-BLC-093 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, le titulaire actuel du poste sera affecté à des tâches relevant de son domaine d'expertise jusqu'à ce qu'il obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Abolir trois postes de secrétaire I (postes numéros UDD-BLC-055, UDD-BLC-073 et UDD-BLC-080 au plan d'effectifs des cols blancs) situés à la classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, les titulaires actuels des postes seront affectés à des tâches relevant de leur domaine d'expertise jusqu'à ce qu'ils obtiennent un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;

Abolition effective le 1^{er} novembre 2016 :

- Abolir le poste de responsable, Info territoire (poste numéro UDD-PRO-009 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels.

Le Service des ressources humaines est autorisé dès l'adoption de la présente résolution à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour réaliser la réorganisation projetée et à modifier l'organigramme du Service de l'urbanisme et du développement durable à compter du 17 octobre 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-372*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE PETER BOUWMAN, PHASES 3A ET 4A - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie les Constructions JPB Bouwman et Fils inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Domaine Peter Bouwman, phases 3A et 4A ;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie les Constructions JPB Bouwman et Fils inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine Peter Bouwman, phases 3A et 4A :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie les Constructions JPB Bouwman et Fils inc. concernant le développement domiciliaire Domaine Peter Bouwman, phases 3A et 4A, montré au plan d'ensemble préparé par la firme Cima+, le 26 novembre 2015 et portant le numéro G01160 Plan SP-10;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;

- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Cima+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Cima+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Qualitas inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droits et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, les passages piétonniers et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-373

FONDS DE SOUTIEN DE L'ANIMATION DU CENTRE-VILLE DE GATINEAU - SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS 2016-2017 - 161 500 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-149 du 16 février 2016, adoptait le Fonds de soutien de l'animation du centre-ville de Gatineau pour les années 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien de l'animation du centre-ville de Gatineau prévoit soutenir des projets qui doivent permettre à la Ville de Gatineau d'atteindre ses objectifs pour le développement du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus en août 2016 au centre-ville de Gatineau et que seulement deux projets proposés pourraient être affectés par le chantier;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs sont conscients des impacts des travaux et travailleront avec le comité de la Ville de Gatineau pour veiller à la réalisation des événements au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril 2016, le Comité d'analyse recommandait de soutenir 11 projets dans le cadre du Fonds de soutien de l'animation du centre-ville de Gatineau pour l'appel de projets touchant la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mars 2017 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières du Fonds de soutien de l'animation du centre-ville de Gatineau décrites au sommaire du soutien aux projets retenus pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mars 2017, soit :

ORGANISME ÉVÉNEMENT	LIEU PÉRIODE	CONTRIBUTION FINANCIÈRE	VERSEMENT DES SUBVENTIONS	
			AIDE FINANCIÈRE 90 %	RETENUE BIENS ET SERVICES 10 %
Centre de production Daïmon Programmation spéciale	Pôle Eddy et Portage Pôle ludique Pôle Montcalm Juin à mars 2017	36 000 \$	32 400 \$	3 600 \$
Grand prix cycliste Gatineau Grand Prix cycliste (féminin et chrono Gatineau)	Pôle ludique Juin 2016	11 000 \$	9 900 \$	1 100 \$
Cercle des amis et amies de Norteño L'été Norteño	Pôle ludique Juin à août 2016	15 000 \$	13 500 \$	1 500 \$

ORGANISME ÉVÉNEMENT	LIEU PÉRIODE	CONTRIBUTION FINANCIÈRE	VERSEMENT DES SUBVENTIONS	
			AIDE FINANCIÈRE 90 %	RETENUE BIENS ET SERVICES 10 %
Les commerçants du secteur Aubry inc. La P'tite St-Jean	Pôle ludique Juin 2016	9 000 \$	8 100 \$	900 \$
Club social Salsa Loca Festival (Afro-Latino) Kafé-Karamel	Pôle ludique Juillet 2016	24 300 \$	21 870 \$	2 430 \$
Cheval Cheval Vieux Hull à cheval	Pôle Montcalm Juillet à août 2016	4 200 \$	3 780 \$	420 \$
Centre d'innovation des premiers peuples De l'Autochtonie à la Gatinoisie : échanges culturels aux saveurs contemporaines	Pôle Montcalm Août 2016	15 000 \$	13 500 \$	1 500 \$
Groupe Lavolley Festival Lavolley	Pôle ludique Août 2016	20 000 \$	18 000 \$	2 000 \$
Déséquilibré compagnie Oktoberfest du Vieux- Hull	Pôle ludique Septembre 2016	17 000 \$	15 300 \$	1 700 \$
Association des commerçants et résidents de la rue Eddy Eddy en Fête	Pôle Eddy et Portage Septembre 2016	5 000 \$	4 500 \$	500 \$
Association des auteurs et auteures de l'Outaouais Les Donneurs	Pôle Eddy et Portage Octobre 2016	5 000 \$	4 500 \$	500 \$
Total		161 500 \$	145 350 \$	16 150 \$

- d'autoriser le directeur général adjoint des Services de proximité ou son représentant à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au tableau ci-dessus selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'annuler la subvention de 11 000 \$, octroyée par la résolution numéro CM-2015-869 du 17 novembre 2015 à l'organisme Les commerçants du secteur Aubry inc. pour le projet La course des Tuques en raison de son annulation et retourner les fonds dans le budget du Fonds de soutien de l'animation du centre-ville;
- d'accepter que le solde de 73 500 \$ de cet appel de projets soit transféré au montant de 235 000 \$ disponible pour l'appel de projets du 1^{er} octobre 2016 qui couvrira la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2018 ou pour toutes initiatives au centre-ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61494-972-	161 500 \$	Animation du centre-ville - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	150 500 \$		Surplus affecté - Subventions
02-61494-972		150 500 \$	Animation du centre-ville - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-374

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE FESTIBIÈRE DE GATINEAU ET LA VILLE DE GATINEAU POUR UN SOUTIEN FINANCIER SUPPLÉMENTAIRE EN 2016 ET 2017

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2015-79 en date du 26 janvier 2016, a déjà approuvé le soutien accordé à la réalisation du Festibière de Gatineau 2016 selon le cadre de soutien aux fêtes, festivals et événements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Corporation déclarent avoir conclu une entente pour la réalisation de l'édition 2016 de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation organise l'édition 2016 du Festibière de Gatineau qui se tiendra du 26 au 28 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'événement doit se déplacer sur le site du Musée canadien de l'histoire étant donné la venue des Mosaïcultures au parc Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du dossier par les membres du Comité fêtes et festivals, lors de la rencontre du 25 avril 2016, ces derniers recommandent un soutien spécial, ponctuel et hors du cadre de soutien aux fêtes, festivals et événements d'un montant de 26 000 \$ par année pour les éditions 2016 et 2017 de l'événement pour les frais de transition vers le nouveau site du Musée canadien de l'histoire;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de modifier certains articles au protocole d'entente 2016 :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver un soutien spécial, ponctuel de 26 000 \$ par année pour les éditions 2016 et 2017 du Festibièrre de Gatineau pour les frais de transition vers le nouveau site du Musée canadien de l'histoire;
- d'autoriser le trésorier à payer les dépenses encourues par l'organisme dans le cadre de la transition vers le nouveau site du Musée canadien de l'histoire et qui sont prévues et inscrites à l'addenda du protocole d'entente sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 52 000 \$ à partir des imprévus afin de financer les dépenses de 2016 et 2017;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint à signer l'addenda au protocole d'entente 2016 du Festibièrre de Gatineau aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71529-971	26 000 \$	Autres festivals - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	26 000 \$		Imprévus - Autres
02-71529-971		26 000 \$	Autres festivals - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-375

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALAIN LECLERC
À TITRE DE DIRECTEUR ADJOINT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur adjoint (poste numéro STP-CAD-089 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Alain Leclerc au poste de directeur adjoint (poste numéro STP-CAD-089 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur Alain Leclerc est établi à la classe 7, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Alain Leclerc sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Alain Leclerc est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances dès son entrée en fonction.

Monsieur Alain Leclerc aura droit à une allocation automobile annuelle de 5 630 \$.

Monsieur Alain Leclerc aura droit au remboursement de frais de déménagement jusqu'à concurrence de 15 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-376

**NOMINATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ALAIN LALONDE À TITRE DE
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE le contrat du vérificateur général monsieur Alain Girard est venu à échéance le 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'article 107.4 de la Loi sur les cités et villes permet aux villes, en cas de vacance au poste de vérificateur général, de désigner pour une période d'au plus 180 jours, une personne habile à remplacer;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de désigner un vérificateur général jusqu'à ce que le poste soit comblé en permanence :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la nomination temporaire de monsieur Alain Lalonde à titre de vérificateur général de la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-13610-115 – Vérificateur général – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif